A1054
13 DEC. 2011
Secrétariat de l'économie
Commissariat aux Comptes
A10548

Fidec

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

(Art. L. 223-9 du Code de Commerce)

- Apports faits par :
  - Monsieur Laurent ABERT né le 8 septembre 1971 à Wissembourg (67) demeurant 6, rue Monseigneur Médard Barth – Marienthal – 67500 HAGUENAU.

à

« ABERT INVESTMENTS »
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 100 000 euros
6, rue Monseigneur Médard Barth – Marienthal – 67500 HAGUENAU

RCS Strasbourg 530 942 986 (2011 B649)

Mesdames, Messieurs,

Par ordonnance prise par Madame la Présidente de la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg en date du 24 octobre 2011, la société anonyme « FIDEC-FIDUCIAIRE DE L'ECONOMIE » Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'appel de COLMAR a été nommée Commissaire aux apports de votre société en application des articles L. 223-9 et L. 223-33 et R 223-6 du Code de Commerce.

Cette mission a pour objectif d'établir un rapport, conformément aux obligations découlant de l'ensemble des textes ci-dessus, relatif à l'appréciation de la valeur des apports en nature devant être effectués par :

- Monsieur Laurent ABERT né le 8 septembre 1971 à Wissembourg (67) demeurant 6, rue du Monseigneur Médard Barth – Marienthal – 67500 HAGUENAU.

à

- « ABERT INVESTMENT » SARL unipersonnelle dont le siège social est situé au 6, rue Monseigneur Médard Barth – Marienthal – 67500 HAGUENAU.

Les apports en nature à faire par Monsieur Laurent ABERT doivent permettre de réaliser une augmentation de capital dans la société « ABERT INVESTMENT ».

Par le présent rapport, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de cette mission.

Nous avons examiné successivement les points suivants :

1. Exposé de l'opération projetée et documents à disposition
2. Nature et consistance des apports
3. Appréciation de la valeur des apports
4. Rémunération des apports
5. Conclusion.

CHAPITRE I

EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE ET DOCUMENTS A DISPOSITION

I. Opération projetée

Monsieur Laurent ABERT est propriétaire de 15 parts sociales sur les 30 parts sociales composant le capital social de la société « CHAMPIONSPEAK » SARL.

Monsieur Laurent ABERT est propriétaire de 900 parts sociales sur les 2000 parts sociales composant le capital social de la société « PNS HOLDING » SARL.

Monsieur Laurent ABERT souhaite apporter à la société « ABERT INVESTMENT » société à responsabilité limitée unipersonnelle les parts qu'il détient dans les sociétés « CHAMPIONSPEAK » SARL et « PNS HOLDING » SARL.

Ces apports en nature s'inscrivent dans le cadre d'une augmentation du capital de la société « ABERT INVESTMENT » société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La répartition actuelle du capital social de la société « ABERT INVESTMENT » société à responsabilité limitée unipersonnelle se présente de la façon suivante:

- Monsieur Laurent ABERT
  propriétaire de 1 000 parts sociales
  soit la totalité du capital social.

A. Présentation de la société « CHAMPIONSPEAK » SARL

La société « CHAMPIONSPEAK » SARL ayant son siège sociale à LE CHATELARD – 73600 MONTVALEZAN a été constituée le 10 décembre 2010. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 529 968 174.

La répartition actuelle du capital social de la société « CHAMPIONSPEAK » SARL est la suivante :

- Monsieur Laurent ABERT
  propriétaire de 15 parts sociales

- Monsieur Eric BERTHON
  propriétaire de 15 parts sociales

  Total du capital social 30 parts sociales

B. Présentation de la société « PNS HOLDING » SARL

La société « PNS HOLDING » SARL ayant son siège sociale au 10, rue des Moines 67500 HAGUENAU a été constituée le 25 juillet 2010.
Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 490 876 213 (2066 B 1364).

La répartition actuelle du capital social de la société « MAS FORMATION » SARL est la suivante :

- Madame Marie-Noëlle ZACHER née STARCK propriétaire de	200 parts sociales
- Monsieur Laurent ABERT propriétaire de	900 parts sociales
- Monsieur Luc ABERT propriétaire de	900 parts sociales
Total du capital social	2 000 parts sociales

II. Documents à disposition

- Projet de contrat d'apport de parts sociales de la société « CHAMPIONSPEAK » SARL en date du 7 novembre 2011.
- Annexe au projet de contrat d'apport de parts sociales de la société « CHAMPIONSPEAK » SARL.
- Copie des statuts constitutifs de la société « CHAMPIONSPEAK » SARL en date du 10 décembre 2010.
- Copie de l'état des frais engagés dans le cadre de la constitution de la société « CHAMPIONSPEAK » SARL en date du 7 juin 2011.
- Projet de contrat d'apport de parts sociales de la société « PNS HOLDING » SARL en date du 7 novembre 2011.
- Annexe au projet de contrat d'apport de parts sociales de la société « PNS HOLDING » SARL.
- Comptes annuels de la société « PNS HOLDING » SARL pour les exercices clos au 31/12/2010, au 31/12/2009 et au 31/12/2008.

- Copie des rapports général et spécial du Commissaires aux comptes de la société « PNS HOLDING » SARL pour les exercices clos au 31/12/2010, au 31/12/2009 et au 31/12/2008.

- Copie du procès verbal d'assemblée générale ordinaire de la société « PNS HOLDING » en date du 3 juin 2011.

- Copie du traité d'apport partiel d'actif de la société « PNS HOLDING » SARL au profit de la société « PNS INTERIM HAGUENAU » SARL en date du 25 mars 2011.

- Copie des derniers statuts mis à jour de la société « PNS HOLDING » SARL en date du 01 juillet 2011.

CHAPITRE II

NATURE ET CONSISTANCE DES APPORTS

I. Nature et consistance des apports effectués par Monsieur Laurent ABERT

Il ressort du projet de contrat d'apport en date du 7 novembre 2011 que Monsieur Laurent ABERT fait apport à la SARL unipersonnelle « ABERT INVESTMENTS » de la totalité des parts sociales qu'il détient dans la société « PNS HOLDING » SARL et la société « CHAMPIONSPEAK » SARL.

A. Eléments apportés :

- 15 parts sociales détenues en pleine propriété dans la société « CHAMPIONSPEAK » SARL, soit 50% des parts composant le capital de cette société à la date de l'opération.

- 900 parts sociales détenues en pleine propriété dans la société « PNS HOLDING » SARL, soit 45% des parts composant le capital de cette société à la date de l'opération

B. Evaluation retenue :

- L'évaluation retenue pour la valorisation des 15 parts sociales de la société « CHAMPIONSPEAK » SARL faisant l'objet de l'apport est exposée dans les pages suivantes du présent rapport.

- L'évaluation retenue pour la valorisation des 900 parts sociales de la société « PNS HOLDING » SARL faisant l'objet de l'apport est exposée dans les pages suivantes du présent rapport.

CHAPITRE III

APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

I. RAPPELS

A. Société « CHAMPIONSPEAK » SARL

a. Historique

La SARL CHAMPIONSPEAK ayant son siège social au - LE CHATELARD – 73600 MONTVALEZAN a été constituée le 14 décembre 2010.

Son capital est composé actuellement de 30 parts d'une valeur nominale de 50 € chacune réparties de la façon suivante :

– Monsieur Eric BERTHON	15 parts sociales
– Monsieur Laurent ABERT	15 parts sociales
Total parts	30 parts sociales

b. Activité

Il ressort des statuts de la société « CHAMPIONSPEAK » SARL l'objet social suivant : la promotion, la gestion et l'exploitation de la marque CHAMPIONSPEAK ainsi que la promotion de toute activité sportive et promotion d'activité de formation sportive.

B. Société « PNS HOLDING » SARL

a. Historique

La SARL PNS HOLDING ayant son siège social au 10, rue des Moines – 67500 HAGUENAU a été constituée le 25 juillet 2010.

Son capital est composé actuellement de 2000 parts d'une valeur nominale de 125 € chacune réparties de la façon suivante :

- Madame Marie-Noëlle ZACHER (née STARCK) — 200 parts sociales
- Monsieur Laurent ABERT — 900 parts sociales
- Monsieur Luc ABERT — 900 parts sociales

Total parts — 2 000 parts sociales

Il ressort du traité d'apport partiel d'actif en date du 25 mars 2011 qu'il a été décidé par les associés de la société « PNS INTERIM » SARL d'apporter la partie de l'activité de travail temporaire à sa filiale la « PNS INTERIM HAGUENAU » SARL.

Il ressort des statuts de la société « PNS HOLDING » SARL mis à jour en date du 1er juillet 2011 qu'à compter de cette date la société « PNS INTERIM » SARL a changé de dénomination pour devenir la « PNS HOLDING ».

b. Activité

Il ressort des statuts de la société « PNS HOLDING » SARL l'objet social suivant :

- l'activité de conseils en matière commerciale, technique, administrative, financière, informatique et gestion d'entreprise,
- la constitution d'un portefeuille de titres de participations par acquisition de titres sociaux et création de sociétés nouvelles,
- la gestion des droits sociaux lui appartenant, l'administration de ses participations,
- la gestion et l'administration de ses disponibilités de trésorerie et celles qui pourraient lui être confiées par les sociétés qu'elle contrôle ; la gestion des prêts bancaires et facilités bancaires accordées aux sociétés qu'elle contrôle ; fournir toutes garanties notamment en se portant caution conjointe ou solidaire au profit des établissements de crédit pour paiement de dettes ou au titre des obligations souscrites par les sociétés qu'elle contrôle,
- la gestion d'une flotte automobile constituée de véhicules de transport de personnes de moins de neuf places ou de véhicules de moins de 3,5 tonnes dont des véhicules qui seront destinés à la location sans chauffeur aux sociétés qu'elle contrôle ou à des tiers.

II. ANALYSE DE LA VALORISATION DES SOCIETES EN PRESENCE

A. Généralités

- L'opération à réaliser se situe dans le cadre de l'augmentation du capital de la société « ABERT INVESTMENTS » EURL.

- Monsieur Laurent ABERT unique associé participant à cette augmentation de capital est apporteur de 900 parts sociales qu'il détient dans la société « PNS HOLDING » SARL ainsi que de 15 parts sociales qu'il détient dans la société « CHAMPIONSPEAK » SARL.

- Le capital social actuel de la société « ABERT INVESTMENTS » EURL bénéficiaire de ces apports est détenu en totalité par Monsieur Laurent ABERT.

B. Valorisation retenue pour la société « CHAMPIONSPEAK » SARL

- Cette société a été constituée le 10 décembre 2010 et n'a aucune activité au moment de la réalisation de la présente opération d'apport. Il a été retenu la valeur patrimoniale c'est-à-dire au cas présent la valeur du capital social corrigé des frais d'établissement, comme méthode d'évaluation.

La valeur des parts sociales à la date de sa constitution le 10 décembre 2010 est de :	1 500 €
Le montant des frais d'établissement	308 €
Valeur nette comptable de CHAMPIONSPEAK	1 192 €
Nombre de parts sociales composant le capital social :	30 parts
Valeur de la part sociale	39,73 €
Valeur de la part sociale retenue :	**39 €**

- Cette valorisation n'appelle pas d'observation particulière.

C. Valorisation de la société « PNS HOLDING » SARL

➢ Cette société a participé à un apport partiel d'actif au cours de l'exercice 2011, il n'y a pas de comptes disponibles reflétant la situation comptable bilancielle après cette opération. En conséquence, il a paru opportun d'utiliser des méthodes de valorisation complémentaire à celle strictement patrimoniale (actif net comptable corrigé).

a. Rappels

1. Capitaux propres de la SARL PNS HOLDING au 31/12/2010

Capital social	250 000 €
Réserve légale	10 000 €
Report à nouveau	12 236 €
Résultat de l'exercice	100 534 €
CAPITAUX PROPRES	372 770 €

2. Rappel de l'opération d'apport partiel d'actif réalisé en 2011

Désignation des biens et droits apportés ainsi que du passif pris en charge lors de l'apport partiel d'actif réalisé en 2011 :

A - Eléments incorporels	**Valeur**
a - Nom commercial, clientèle droit de se dire successeur, conventions et engagements conclus ou pris par PNS INTERIM (devenu PNS HOLDING) en rapport avec la branche d'activité apportée, propriétés industrielles, marques de commerce et savoir-faire en matière de travail intérimaire, site internet, logiciels d'exploitation, windows XP,n windows 2003, windows XP pro	0,00 €
b - Bail commercial	1 600,00 €
B - Immobilisations	
a - Agencements et installations	29 922,92 €
b - Matériel, matériel de bureau et informatique	7 007,04 €
c - Mobilier	18 717,14 €
d - Sommes disponibles	7 946,89 €
TOTAL BIENS APPORTES	**65 193,99 €**

A - Eléments pris en charge	**Valeur**
Prêt équipement contracté auprès de la HSBC	15 193,99 €
TOTAL PASSIF PRIS EN CHARGE	**15 193,99 €**

ACTIF NET APPORTE	**50 000,00 €**

b. Méthodes d'évaluation retenues pour la valorisation des titres PNS INTERIM :

1. Valorisation par la méthode de la « survaleur »

❖ Généralités sur la méthode de la « survaleur »

La survaleur correspond à l'excédent de rendement procuré par l'entreprise sur le placement à un certain taux des capitaux investis. Ce taux correspond au taux de rémunération des capitaux investis. Il est égal au taux moyen des emprunts d'Etat majoré d'une prime de risque.

Le calcul de de la survaleur consiste à actualiser le superprofit qui est égal au bénéfice de l'exercice diminué de la rémunération des capitaux.

La valeur de l'entreprise sera égale à l'actif net comptable augmentée de la survaleur.

❖ Calcul du taux de rémunération des capitaux

- Le taux de rémunération des capitaux est égal au taux moyen des emprunts d'Etat (TME) sur la période d'octobre 2010 à septembre 2011 majoré d'une prime de risque. Compte tenu de l'activité de la PNS HOLDING, la prime de risque retenue est égale à 100% du TME.

Taux de rémunération des capitaux = TME + Prime de risque	
Taux moyen des emprunts d'Etat (TME)	Prime de risque
3,329%	100% TME

Le taux de rémunération des capitaux est égal à : 6,66%
(3,329% x 2).

❖ Calcul de la survaleur

- La rémunération des capitaux investis est égale aux capitaux investis multipliés par le taux de rémunération des capitaux.

- Le superbénéfice est obtenu par la différence entre le bénéfice de l'exercice et la rémunération des capitaux.

- La survaleur est égale au superbénéfice multiplié par le coefficient d'actualisation.

Capitaux investis	372 770 €
Taux de rémunération des capitaux	6,66%
Rémunération des capitaux investis (Actif net x taux de rémunération)	24 826 €
Bénéfice de l'exercice 2010	100 534 €
Superbénéfice (Bénéfice de l'exercice - rémunération des capitaux)	75 708 €
Coefficient d'actualisation (1 – (1+0,0666)^-7)/0,0666	5,45
Montant de la survaleur	412 609 €

❖ Valeur de la société « PNS HOLDING » SARL obtenue avec la méthode de la survaleur

Actif net comptable+ montant de la survaleur

Actif net comptable	372 770 €
Survaleur	412 609 €
Valeur de PNS HOLDING	*785 379 €*

Nombre de parts composant le capital social 2000

La valeur d'une part est égale à 392,70€ (arrondie à 392€)

2. Valorisation par la « valeur de productivité »

❖ Généralité sur la « valeur de productivité »

Cette méthode consiste à prendre comme référence de base la moyenne pondérée des 3 derniers résultats nets de l'entreprise et de le rapporter au taux de rémunération des capitaux investis.

❖ Calcul du bénéfice moyen pondéré

Le bénéfice moyen pondéré est égal à la moyenne des bénéfices pour les exercices 2008, 2009, 2010 pondéré des coefficients :

- pour 2008 = 1
- pour 2009 = 2
- pour 2010 = 3

	Bénéfice de l'exercice	Coefficient de pondération	Bénéfice de l'exercice pondéré
2008	189 714 €	1	189 714 €
2009	52 333 €	2	104 666 €
2010	100 534 €	3	301 602 €
TOTAL	**342 581 €**	**6**	**595 982 €**

Le bénéfice moyen pondéré est égal à (595 982 €/6) 99 330 €

❖ Calcul de la valeur de productivité

Il est rappelé que :

Valeur de productivité = bénéfice moyen pondéré / taux de rémunération des capitaux

Valeur de productivité = 99 330 / 6,66% *(*)* 1 491 441 €

(*) Ce taux est le même que celui calculé dans le paragraphe précédent (1.)

En valorisant la société « PNS HOLDING » SARL par la valeur de productivité, sa valeur est égale à 1 491 441 €

Nombre de parts composant le capital social 2000

La valeur d'une part est égale à 745,72 € (arrondie à 745€)

3. Valorisation par la « valeur de rendement »

❖ Généralité sur la « valeur de rendement »

La valeur de rendement est calculée à partir du bénéfice moyen pondéré distribué rapporté au taux de rémunération des capitaux investis.

❖ Calcul du bénéfice moyen pondéré distribué

Le bénéfice moyen pondéré distribué est égal à la moyenne des bénéfices distribués pour les exercices 2008, 2009, 2010 pondéré des coefficients :

- pour 2008 = 1
- pour 2009 = 2
- pour 2010 = 3

	Bénéfice distribué de l'exercice	Coefficient de pondération	Bénéfice distribué de l'exercice
2008	90 000 €	1	90 000€
2009	0 €	2	0 €
2010	0 €	3	0 €
TOTAL	**90 000 €**	**6**	**90 000 €**

Le bénéfice moyen pondéré distribué est égal à (90 000 €/6) 15 000 €

❖ Calcul de la valeur de rendement

La valeur de rendement est égale à 15 000€/6,66% *(*)* 225 225 €
(*) Ce taux est le même que celui calculé dans le paragraphe précédent (1.)

En valorisant la société « PNS HOLDING » SARL par la valeur de rendement, sa valeur est égale à 225 225 €

Nombre de parts composant le capital social 2000

La valeur d'une part est égale à 112,61 €
(arrondie à 112 €)

4. Valorisation par le « Multiple du résultat »

❖ Généralité sur le « Multiple du résultat »

Cette méthode de valorisation consiste à valoriser les éléments incorporels de la société. La valeur de la société sera égale à la somme de l'actif net comptable majoré de la valeur des éléments incorporels.

La valeur des éléments incorporels retenue au cas présent est égale à trois fois (le multiple du résultat retenu) la moyenne du résultat d'exploitation des exercices 2009 et 2010. Par prudence, le résultat de l'exercice 2008 sera éliminé du calcul de la valeur des éléments incorporels compte tenu du fait qu'il semble être particulièrement élevé.

❖ Calcul de la valeur des éléments incorporels

Valeur des éléments incorporels = résultat d'exploitation moyen x multiple (au cas présent égal à 3)

	Résultat d'exploitation
2009	84 463 €
2010	163 163 €
Total	247 626 €
Moyenne	**123 813 €**

Valeur des éléments incorporels = 123 813 x 3 371 439 €

❖ Valorisation par le « multiple des résultats »

Valeur de la société = Actif net comptable + valeur des éléments incorporels

= 372 770 + 371 439 744 209 €

En valorisant la société « PNS HOLDING » SARL par le « multiple des résultats », sa valeur est égale à 744 209 €

Nombre de parts composant le capital social 2000

La valeur d'une part est égale à 372,10 € (arrondie à 372 €)

D. Valorisation retenue pour la société « PNS HOLDING » SARL

➢ Pour valoriser les parts de la société « PNS HOLDING » SARL il est retenu la moyenne des valeurs d'une part selon les méthodes :
- de la survaleur
- de la valeur de productivité
- de la valeur de rendement
- du multiple du résultat

➢ Valeur de la société « PNS HOLDING » SARL à retenir :

Méthode de valorisation	**Valeur d'une part PNS HOLDING**
Survaleur	392 €
Valeur de productivité	745 €
Valeur de rendement	112 €
Multiple du résultat	372 €
Total	**1 622 €**
Moyenne	**405,25 €**

(Arrondie à 400€)

La valeur d'une part de la société « PNS HOLDING SARL » pouvant être retenue s'élève à 400 €

Nombre total de parts composant le capital social 2000

La valeur pouvant être retenue pour la société « PNS HOLDING SARL » s'élève à 800 000 €

CHAPITRE IV

REMUNERATION DES APPORTS

A) Rémunération des parts sociales « CHAMPIONSPEAK » SARL

a. Description de l'apport :

Valeur des 15 parts sociales de la société « CHAMPIONSPEAK » SARL apportées (39 € x 15)	585 €
Apport numéraire	415 €
Total de l'apport	1 000 €

b. Description de la rémunération :

Valeur nominale d'une part ABERT INVESTMENTS émise en contrepartie de l'apport des 15 parts sociales de la société CHAMPIONSPEAK SARL	1 000 €

B) Rémunération des parts sociales « PNS HOLDING » SARL

a. Description de l'apport :

Valeur des 900 parts sociales de la société « PNS HOLDING » SARL apportées (400 € x 900)	360 000 €

b. Description de la rémunération :

Parts sociales « PNS HOLDING » SARL apportées	900 parts
Valeur d'une part sociale	400 €
Valeur total de l'apport	360 000 €

CHAPITRE V

CONCLUSION

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes.

A. Titres « CHAMPIONSPEAK »

En raison de l'absence d'activité de cette société au moment de l'évaluation, les titres ont été évalués à la valeur de l'actif net comptable corrigé. La valeur totale retenue des titres apportés, soit 39 € le titre, n'appelle pas d'observation complémentaire.

B. Titres « PNS HOLDING »

Ces titres ont été évalués par 4 méthodes différentes. La valeur retenue des titres apportés soit 400 € le titre n'appelle pas d'observation complémentaire.

Fait à Strasbourg, le 7 décembre 2011

Le Commissaire aux apports

BERTRAND BENHESSA
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
30, Quai du Bruflg - 67200 STRASBOURG

FIDEC
Fiduciaire de l'Economie S.A.
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Le Président-Directeur Général